



## **Création et distribution de masques pour personnes sourdes et leurs proches à Anderlecht**

**La commune d'Anderlecht, dans le cadre de l'Égalité des chances, a confectionné des masques transparents 100% anderlechtois à destination des personnes s'aidant de la lecture labiale pour communiquer.**

Avec l'arrivée du Coronavirus et des masques obligatoires, il est malheureusement devenu plus laborieux pour les personnes sourdes de communiquer avec leurs proches et dans leur vie au quotidien. Elles ne sont pas les seules car les personnes sensibles au langage non verbal, telles que les personnes autistes ou trisomiques, rencontrent des difficultés également avec le port du masque. Une solution existe : les masques transparents. Ils sont néanmoins trop rares et coûteux.

Suite à ce constat, la commune d'Anderlecht, à l'initiative du collège des bourgmestre et échevins, décide de produire des masques 100 % anderlechtois destinés à ces publics spécifiques. Anderlechtois de par leur conception mais également leur confection.

Ces masques ont en effet été conçus sous la supervision technique de la commune et de son médecin référent, le Docteur Godeau, et d'une conseillère communale sourde.

Ils ont ensuite été produits à Mulieris, atelier anderlechtois de réintégration socio-professionnelle et asbl paracommunale.





Afin d'optimiser leur utilisation et leur lavage, ils seront distribués avec une notice d'utilisation.

Pour obtenir ces masques (4 maximum par personne) veuillez adresser votre demande par mail à: [egalitedeschances@anderlecht.brussels](mailto:egalitedeschances@anderlecht.brussels) en communiquant vos coordonnées. Nom, Prénom, Adresse e-mail et n° de téléphone/gsm et nombre souhaité. Une confirmation sera envoyée.

Les masques sont à retirer au Centre de Santé, rue d'Aumale 21, sur présentation de votre carte d'identité le 18/11, 20/11 et 23/11 de 10h à 12h30.